

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : PETROGARDE

Site inspecté : LA GARDE

Date de l'inspection: 18/06/2014

Constat de l'Inspecteur :

Le recensement des MMRi n'a pas été effectué, ni l'état initial (fiches de vie).

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

+suite Ministériel du 06/10/10 - Art. 7.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Dans l'étude de danger (2009 et complément 2010), la seule barrière identifiée dans l'analyse des risques et répondant aux définitions du guide DT93 est la détection du vapeur en cuvette de retenue et aux postes de chargement ; or cette détection est liée au stockage d'essences, qui n'est actuellement pas réalisée dans le dépôt => pas de MMRJ.

Une détection d'hydrocarbures liquides a été installée courant 2014 : elle sera étudiée dans la révision de l'étude de danger (2015) et traitée en tant que MMRJ si nécessaire.

8

Suites susceptibles d'être données

- | | | |
|-------------------------------------|---|------------------------------|
| Ecart levé | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Proposition de mise en demeure | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Proposition d'arrêté complémentaire | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

DREAL

L'Inspection le :

☒ Fiche soldée le : 16/06/2014